FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) nº1907/2006
TRATSEMDAN2 Date de Révision : 27.10.2017

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1 Identificateur de produit
Nom commercial : TRATSEMDAN2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation de la substance/du mélange : FONGICIDE

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

M.CAZORLA,S.L.
C/Aigueta, 4
17761 CABANES (Espagne)
Tel. (+34) 972504443
Fax (+34) 972670734
E-mail : info@mcazorla.com

1.4 Numéros d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavilion Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex		
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09		
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex		
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37	
France	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE C.H.R.U	5 avenue Oscar Lambret 59037 Lille Cedex	0 800 59 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (REGLEMENT (CE) Nº1272/2008)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) Nº1272/2008)

Pictogrammes de danger :

Mentions de danger	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Informations additionnelles sur les dangers	EUH208 : Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.) Délai de rentrée sur les parcelles traitées : Non approprié.
Conseils de prudence	P102 : Tenir hors la portée des enfants. **Prévention :** P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection *pendant les phases de mélange/chargement et de nettoyage du produit et la manipulation des semences.* **Intervention :** P391 Recueillir le produit répandu. **Elimination :** P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0.1% ou plus.

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom chimique	NºCAS NºCE NºIndex Numéro d'Enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
(E)-18-ethoxyoctadec-3-ene	68920-66-1 500-236-9	Skin Irrit.2 ; H315 Aquatic Acute 1 ; H400 AquaticChronic 2 ; H411	>=2,5 - < 10
Fludioxonil	131341-86-1	Aquatic Acute 1 ; H400 AquaticChronic 1 ; H410	>=1 - < 2,5
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-sulfo-omega-[tris(1-phenylethyl)phenoxy]-, ammonium salt	119432-41-6	AquaticChronic 3; H412	>= 1 - < 2,5

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6	Acute Tox.4; H302 Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1; H318 Skin Sens.1; H317 Aquatic Acute 1; H400	>= 0,025 - < 0,05

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
En cas d'inhalation	Amener la victime à l'air libre. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
En cas de contact avec la peau	Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
En cas de contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 min. Enlever les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.
En cas d'ingestion	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui monter l'emballage ou l'étiquette. Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Non spécifique. Aucun symptôme connu ou attendu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible. Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- Moyen d'extinction – pour les petits feux

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

- Moyen d'extinction – pour les grands feux

Mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction non appropriés
Ne pas utiliser un jet concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :
Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10). L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3 Conseils aux pompiers :

Équipements de protection particuliers des pompiers :
Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire :
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Précautions pour la protection de l'environnement :
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours de l'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Méthodes de nettoyage :
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériel absorbant non combustible (p.ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir chapitre 13). Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants, retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.4 Référence à d'autres rubriques :
Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Conseils pour une manipulation sans danger :
Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs :
Pas de conditions spéciales de stockage requises. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Utilisation(s) particulière(s) :
Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez-vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de control

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NºCAS	Type Valeur (Type exposition)	Paramètres de control	Base
Fludioxonil	131341-86-1	TWA	5 mg/m³	Syngenta

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique
Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition/la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation, l'emballage et l'utilisation du produit. Pour des usages commerciaux et/ ou l'usage agricole, consultez l'étiquette du produit.

Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée. L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service. Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle. Si nécessaire, demandez des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux :	Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial
Protection des mains :	Porter des gants pendant les phases de mélange/chargement et de nettoyage du produit et la manipulation des semences. Sélectionnez les gants d'après le besoins physiques du travail.
Protection de la peau et du corps :	Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. Sélectionnez l'équipement de protection pour la peau et le corps d'après les besoins physiques du travail.
Protection respiratoire :	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire ; lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
Mesures de protection :	L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement. Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demandez un conseil professionnel approprié.

Pour plus de recommandations spécifiques à l'utilisation de ce produit, consultez l'étiquette.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Rouge à rouge foncé
Odeur	Calcaire
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	6-10 Concentration : 1% w/v 6-10 Concentration : 100% w/v
Point/Intervalle de fusion	Donnée non disponible
Point/Intervalle d'ébullition	Donnée non disponible
Point d'éclair	>98°C (1029,30 hPa) Méthode : Creuset fermé Pensky-Martens
Taux d'évaporation	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible
Limite d'explosivité supérieure /Limite d'inflammabilité supérieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité inférieure /Limite d'inflammabilité inférieure	Donnée non disponible
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	Donnée non disponible
Densité	1,052 g/cm³ (20°C)
Solubilité(s)	Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	490°C
Température de décomposition	Donnée non disponible
Viscosité	45,6 – 377 mPa.s (40°C)
Viscosité, dynamique	54,4 – 441 mPa.s (20°C)
Propriétés explosives	Non explosif

Propriétés comburantes	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Tension superficielle	32.3 mN/m, 20°C

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Aucune raisonnablement prévisible

10.2 Stabilité chimique
Stable dans des conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter
Conditions à éviter : Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5 Matières incompatibles
Matières à éviter ; Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux
Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aigüe

Produit :

Toxicité aigüe par voie orale	DL50 (Rat, femelle) : >5.000 mg/Kg
Toxicité aigüe par voie cutanée	DL50 (Rat, mâle et femelle) : >5.050 mg/Kg

Composants :

Fludioxonil :

Toxicité aigüe par voie orale	DL50 (Rat, mâle et femelle) : >5.000 mg/Kg
Toxicité aigüe par inhalation	CL50 (Rat, mâle et femelle) : >2,6 mg/l Durée d'exposition : 4 h Atmosphère de test : poussières/brouillard Évaluation : La substance ni le mélange ne présente une toxicité aigüe par inhalation
Toxicité aigüe par voie cutanée	DL50 (Rat, mâle et femelle) : >2.000 mg/Kg Évaluation : La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aigüe par la peau.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Toxicité aigüe par voie orale	DL50 (Rat) : 1.020 mg/Kg

<u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u>

Produit :
Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation pour la peau.

Composants :
(E)-18-ethoxyoctadec-3-ene :
Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour la peau.

Fludioxonil :
Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one :
Résultat : Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation

Produit :
Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Composants :
Fludioxonil :
Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

1,2-benzisothiazol-3-(2H)-one :
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit :
Type de Test : Test de Buehler
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Composants :
Fludioxonil :
Espèce : Cochon d'inde
Résultat : N'a pas d'effet sur les animaux de laboratoire.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one :
Résultat : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants :
(E)-18-ethoxyoctadec-3-ene :
Mutagénicité sur les cellules germinales – Evaluation : Les tests en vitro n'ont pas montré des effets mutagènes.

Fludioxonil :
Mutagénicité sur les cellules germinales – Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont pas montré aucun effet mutagène.

Cancérogénicité

Composants :
Fludioxonil :
Cancérogénicité – Evaluation : Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

Toxicité pour la reproduction :

Composants
Fludioxonil :
Toxicité pour la reproduction – Evaluation : Pas toxique pour la reproduction.

Toxicité à dose répétée

Composants :
Fludioxonil :
Remarques : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit

Toxicité pour les poissons	: CL50 (*Oncorhynchusmykiss (Truite arc-en-ciel*) : 5,5 mg/l Durée d'exposition : 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (*Daphnia magna (Grande daphnie*)) : 37 mg/l Durée d'exposition : 48 h
Toxicité pour les algues	: CE50r (*Pseudokirchneriellasubcapitata (algues vertes*)) : 14 mg/l Durée d'exposition : 72 h

Composants
(E)-18-ethoxyoctadec-3-ene :

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Poisson) : >1 - <10 mg/l
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Invertébrés) : >1-<10 mg/l
Toxicité pour les algues	: CE50 (Algues) : <=1 mg/l Durée d'exposition : 72 h Remarques : L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature
Facteur M (Toxicité aigüe pour le milieu aquatique)	: 1
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC :>0,1 -<1 mg/l Durée d'exposition : 30 jr Espèce : *Pimephalespromelas* (Vairon à grosse tête) Remarques : L'information donnée provient de travaux qui font Référence et de la littérature.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC :>0,01 - < 0.1 mg/l Durée d'exposition : 21 jr Espèce : *Daphnia Magna* (Grande Daphnie)

Évaluation Ecotoxique

Toxicité aigüe pour le milieu aquatique	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fludioxonil

Toxicité pour les poissons	: CL50 (*Oncorhyncusmykiss* (Truite arc-en-ciel)) : 0,23 mg/l Durée d'exposition : 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (*Daphnia Magna* (Grande Daphnie)) : 0,4 mg/l Durée d'exposition : 48 h
Toxicité pour les algues	: CE50r (*PseudokirchneriellaSubcapitata* (Algues vertes)) : >0,44 mg/l Durée d'exposition : 96 h NOEC (*PseudokirchneriellaSubcapitata* (Algues vertes)) : 0.132 mg/l

Durée d'exposition : 96 h
CE50r (*Skeletonemacostatum* (Diatomée marine)) : 0.43 mg/l
Durée d'exposition : 96 h
NOEC (*Skeletonemacostatum* (Diatomée marine)) : 0.14 mg/l
Point Final : Taux de croissance
Durée d'exposition : 96 h

Facteur M (Toxicité aigüe pour le milieu aquatique) : 1, M-Factor = 1 utilisé pour la classification transport

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée) : > 100 mg/l
Durée d'exposition : 3 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC : 0,04 mg/l
Durée d'exposition : 28 jr
Espèce : *Oncorhynchusmykiss* (Truite arc-en-ciel)

Fludioxonil (suite)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC : 0,035 mg/l
Durée d'exposition : 21 jr
Espèce : *Daphnia Magna* (Grande Daphnie)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10, M-Factor = 1 utilisé pour la classification transport

Poly(oxy-1,2-ethanediyl),alpha-sulfo-omega-[tris(1-phenylethyl)phenoxy]-,ammonium salt :

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Oncorhynchusmykiss* (Truite arc-en-ciel)) : 33 mg/l
Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour la Daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia Magna* (Grande Daphnie)) : 24 mg/l
Durée d'exposition : 48 h

Évaluation Éco-toxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet éco-toxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one :

Évaluation Éco-toxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants :

(E)-18-ethoxyoctadec-3-ene

Biodégradabilité : Résultat : Facilement biodégradable

Fludioxonil :

Biodégradabilité : Résultat : Difficilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants :

Fludioxonil :

Bioaccumulation : Remarques : Ne montre pas de bioaccumulation

Coefficient de partage : n-octanol/eau : Log Pow : 4,12 (25°C)

12.4 Mobilité dans le sol

Composants :

Fluidoxonil :

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques : immobile

Stabilité dans le sol : Temps de dissipation : 14 jr
Pourcentage de dissipation : 50% (DT50)
Remarques : Le produit n'est pas persistant.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit :

Évaluation : Cette substance /ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0.1% ou plus.

Composants :
(E)-18-ethoxyoctadec-3-ene :
Évaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bio-accumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bio-accumulable (vPvB).

Fludioxonil :
Évaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bio-accumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bio-accumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes
Produit :
Information écologique supplémentaire : La classification du produit est basée sur la somme des concentrations des composants classés.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement de déchets
Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Pour les emballages inférieurs à 1000 litres :
Remploi de l'emballage interdit ; rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve de préparation de la bouillie. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor. Pour l'élimination des emballages de 1000 litres, se conformer aux modalités du système de récupération Euroticket.

Code des déchets : Emballages souillés
150110, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU
Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse.

14.4 Groupe d'emballage
Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse.

14.5 Dangers pour l'environnement
Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse.

14.6 Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur
Remarques :
Produit non dangereux au sens de réglementations pour le transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention Marpol et au recueil IBC
Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et environnement :

Règlement (CE)nº 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	: Non applicable
REACH – Liste de Substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59)	: Non applicable
Règlement (CE) nº 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	: Non applicable
Règlement (CE) nº850/2004 concernant les polluants organiques persistants	: Non applicable

Catégories de danger selon la Directive 2012/18/UE « SEVESO III » : E2 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique 2.
Rubriques pertinentes selon nomenclature ICPE (France) : 4511
Rubrique contraignante : 4511

Autres réglementations :
Observer la Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Un Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 Nocif en cas d'ingestion
H315 Provoque une irritation cutanée
H317 Peut provoquer une allergie cutanée
H318 Provoque des graves lésions des yeux
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Eye Dam.	Lésions oculaires graves
Skin Irrit.	Irritation cutanée
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée

RUBRIQUE 16 : Autres informations (suite)

ADN	Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route
AICS	Inventaire australien des substances chimiques
ASTM	Société américaine pour les essais de matériaux
Bw	Poids corporel
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances ;

	règlement (CE)n°1272/2008
CMR	Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DIN	Norme de l'Institut allemand de normalisation
DSL	Liste Nationale des Substances (Canada)
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
EC-Number	Numéro de Communauté Européenne
ECx	Concentration associée à x % de réponse
ELx	Taux de charge associée à x% de réponse
Ems	Horaire d'urgence
ENCS	Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon)
ErCx	Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x%
GHS	Système Général Harmonisé
GLP	Bonnes pratiques de laboratoire
IARC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association du transport aérien international
IBC	Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
IC50	Concentration inhibitrice demi maximale
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
IMDG	Marchandises dangereuses pour le transport maritime international
IMO	Organisation Maritime internationale
ISHL	Sécurité Industrielle et le droit de la santé (Japon)
ISO	Organisation internationale de normalisation
KECI	Inventaire des produits chimiques coréens existants
LC50	Concentration létale pour 50% d'une population test
LD50	Dose létale pour 50% d'une population test (dose létale moyenne)
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
n.o.s.	Non spécifié
NO(A)EC	Effet de concentration non observé (négatif)
NO(A)EL	Effet non observé (nocif)
NOELR	Taux de charge sans effet observé
NZIoC	Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande
OECD	Organisation pour la coopération économique et le développement
OPPTS	Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution
PBT	Persistant, bio-accumulable et toxique
PICCS	Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines
(Q)SAR	Relations structure-activité (quantitative)
REACH	Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques
RID	Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer
SADT	Température de décomposition auto-accélérée
SDS	Fiche de Données de Sécurité
TCSI	Inventaire des substances chimiques à Taiwan
TRGS	Règle technique pour les substances dangereuses
TSCA	Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis)
UN	Les Nations Unies
vPvB	Très persistant et très bio-accumulable

Information supplémentaire :

Type de formulation :

FS- Suspension concentrée pour traitement de semences

Utilisation professionnelle

Classification du mélange :		**Procédure de classification**
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise en disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes et de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour toute procédé de fabrication.